

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N° 744 – 8 Mars 2003

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LA JEUNE EUROPE

« Vaclav KLAUS, l'eurosceptique, élu président ». Ce titre du Figaro Samedi dernier a été à ma connaissance le seul écho notable d'un événement important, surtout dans la conjoncture internationale actuelle. En dehors du Figaro, nos autres grands de la presse écrite et de la télévision étaient sans doute trop occupés à vanter les mérites de Jacques CHIRAC, le « premier Président français à se rendre en visite officielle en Algérie » – surprenant quand on sait que GISCARD d'abord, MITTERRAND ensuite, s'étaient rendus à Alger : incognito ?

Quel rapport entre les deux évènements, l'un passé inaperçu et l'autre trop aperçu ?

J'y vois le symbole de deux Europe : la vieille, celle qu'interpellait naguère Donald RUMSFELD, et la jeune, celle qui montre réellement la voie d'une renaissance européenne, en effet sceptique à l'égard de l'Union Européenne, non sans raison.

La vieille se manifeste aujourd'hui avec l'alliance France-Allemagne-Russie, fermement opposée aux Etats Unis. Ira-t-on jusqu'au veto ? Cette alliance nous ramène quelques années en arrière, quand la France gaullienne privilégiait ses relations avec l'URSS, quand Willy Brandt conduisait l'Ostpolitik.

Comme jadis, la diplomatie française poursuit la chimère d'organiser et de diriger un bloc des « non-alignés ». Le discours d'Oran fait écho à celui de Phnom Pen. Depuis la chute du mur de Berlin, il y a une place à prendre : le leadership de l'anti-américanisme. Pour cela on ne regarde pas au détail : on flatte dans le sens du poil le tiers-mondisme, aujourd'hui rebaptisé « développement durable », on transforme les dictateurs africains en interlocuteurs valables, on ferme les yeux sur les atteintes aux droits de l'homme et sur le terrorisme.

L'émergence de la Russie sur la scène mondiale est plus inattendue. Ce pays est en pleine décomposition sociale et économique, il est toujours entre les mains de la nomenklatura reconvertie en mafia, il rêve de reconstituer l'empire récemment éclaté et écrase les peuples rebelles. Cinquante ans après sa mort, Staline est toujours vivant : Poutine y veille.

Quant à l'Allemagne, elle est malade de l'héritage communiste. Elle est gouvernée avec les nostalgiques de la RDA, les Rouges purs présents dans la vie publique, et les Rouges repeints en Verts, qui permettent à SCHROEDER de garder un pouvoir conquis de justesse par une propagande pro-irakienne et anti-israélienne.

On me dira que je suis un nostalgique de la guerre froide, et que le dragon communiste est définitivement terrassé. Mais j'observe que l'argumentaire n'a pas changé : contre le capitalisme, contre le marché destructeur de la nature et de la morale, pour la libération des peuples opprimés par l'impérialisme. Fort heureusement, les moyens à la disposition des ennemis de la liberté sont aujourd'hui dérisoires. Le Saint Michel qui a terrassé le dragon a eu pour nom Ronald REAGAN : une raison de plus pour être anti-américain. La France et l'Allemagne traînent leur chômage et leurs déficits, le goût et le respect du travail, de l'entreprise et de l'épargne se sont perdus, tandis que la Russie ne survit que par l'exportation de son pétrole et de ses ressources naturelles – comme un vulgaire pays du Tiers Monde. Oui, cette Europe-là est vieille, et pour masquer sa vétusté et son impuissance elle se projette dans une Union qui n'a d'autre intérêt que de recaser les politiciens retoqués par leurs électeurs, de réhabiliter un instant une classe politique discréditée.

Dans ces conditions, on comprend l'« Euroscepticisme » de Vaclav KLAUS. Cet économiste libéral, membre de la Société du Mont Pèlerin, disciple de HAYEK, a été le père du « miracle tchèque ». Pratiquant la « thérapie de choc » alors que d'autres préféraient le « gradualisme » ce Ministre de l'économie, devenu Premier Ministre en 1992, a stoppé l'inflation, privatisé massivement, réussi la séparation des Républiques Tchèque et Slovaque, sans heurt majeur, sans « règlement de comptes » avec l'ancien régime, mais aussi sans concession aux hiérarques du Parti. En moins de dix ans, les Tchèques ont retrouvé le niveau de vie qu'ils avaient ...en 1938, et aujourd'hui ils se trouvent dans le peloton des pays riches européens. Prenant sa revanche sur les sociaux-démocrates qui l'avaient éliminé en 1998, Vaclav KLAUS succède ainsi à Vaclav HAVEL.

Sa conception de l'Europe ? Un espace de libre circulation, de libre échange, coordonné par le marché et les entreprises privées. Une Europe pour les Européens, pas pour les politiciens ni les eurocrates. Une Europe ouverte sur tous les continents, et non pas une forteresse à l'abri de la mondialisation. Une Europe avec des structures légères, sans fiscalité, avec un simple appareil juridique propre à instaurer et faire respecter l'état de droit. Il a d'ailleurs eu l'occasion de développer sa vision européenne au cours de sa conférence inaugurale de notre vingt-cinquième Université d'Eté de la Nouvelle Economie à Aix, l'été dernier. Avec les Hongrois, les Polonais, les Slovénes, les Baltes et bientôt les Bulgares, les Tchèques rejoignent Italiens, Espagnols, Autrichiens, Hollandais, Irlandais, Luxembourgeois et bien sûr les Anglais dans ce modèle qualifié d'« Anglo-saxon » qui n'est en fait que le modèle « néo-libéral » tant honni par la pensée unique française. Pour une raison et une seule : ce « modèle » a réussi, tandis que les utopies socialistes ont échoué, tout comme s'est effondré le mythe de la « troisième voie » dont Vaclav KLAUS a dit « la troisième voie est une impasse » (Third way is no way). La vieille Europe est dans l'impasse. Vaclav KLAUS et l'autre Europe, la nouvelle, ont choisi la route de la liberté.

Jacques Garelo

Conjoncture

« JE NE FERAI PAS UNE POLITIQUE DE RIGUEUR »

C'est Jean-Pierre RAFFARIN qui s'exprime ainsi, et on respire : cela signifie qu'on continuera à maintenir les effectifs des fonctionnaires, et que l'argent du contribuable sera largement dispensé aux budgétivores de toutes sortes. Réformer l'Etat certes, mais sans le faire maigrir : ce n'est pas le moment ! Comprenez qui pourra : les uns pensaient que la création de l'Euro impliquerait une discipline budgétaire nouvelle, les autres rêvaient de voir les impôts et les dépenses publiques diminuer, tous se trompaient.

3,5% de déficit en 2003

Se trompaient donc ceux qui pensaient que la France allait respecter ses engagements européens. Les souverainistes seront heureux : on efface Maastricht et Amsterdam, car, disent maintenant nos ministres « les critères sont à revoir ».

En 2002 le dérapage du déficit public a été déjà considérable. Les chiffres définitifs vont être officiellement transmis à Bruxelles début mars. Pour l'instant, l'INSEE estime le déficit en 2002 entre 2,99% et 3,1% du PNB. Vraisemblablement le fameux critère des 3% fixé dans le traité de Maastricht n'aura pas été respecté. La Commission européenne a déjà fait savoir qu'elle était prête à lancer une procédure contre la France, procédure d'ailleurs automatique dans ce cas.

Mais cela n'est encore rien en comparaison de ce qui nous attend. Notre confrère le Monde fait état de prévisions confidentielles dont disposerait le gouvernement, et qui ne seraient révélées que dans quelques semaines. Ces prévisions portent sur 2003 et 2004. D'un côté le déficit déraperait brutalement, passant pour chacune de ces années à 3,5%. Cette fois, le critère de Maastricht est totalement enfoncé. Cela n'a pas empêché le gouvernement français de confirmer tout récemment à Bruxelles qu'il peut s'engager sur une maîtrise des déficits budgétaires, en avançant les chiffres de 2,6% en 2003 et de 2,1% en 2004.

Mais un autre critère de Maastricht serait lui aussi mis en cause dans ces prévisions. Il s'agit de l'endettement total du secteur public français. Rappelons les chiffres actuels : cet endettement s'élève en 2002 à environ 900 milliards d'euros, soit à peu près 6000 milliards de francs : cela représente 15 000 euros (100 000 francs) de dette par Français, et 59% du PIB. Or la limite autorisée par les traités européens est de 60%. Comme les dérapages budgétaires vont conduire à de nouveaux emprunts, le gouvernement devrait, toujours selon ces prévisions, porter cet endettement à 62% du PIB. La France ne respecterait plus non pas un mais deux des critères européens. La Commission européenne fera donc connaître avec vigueur sa désapprobation.

C'est ici que se pose une première question : comment le gouvernement peut-il faire semblant de respecter les engagements de la France vis-à-vis de l'Union Européenne alors qu'il sait pertinemment qu'il les viole déjà, et les violera encore ? Cette apparente contradiction peut être résolue, et Francis MER ne manque pas d'un tour dans son sac : c'est, dit-il, que les critères ont été établis dans une conjoncture de croissance européenne, et ne sont plus adaptés à la nouvelle donne. Double incohérence : d'un côté la rigueur des finances publiques est d'autant plus nécessaire qu'on est en crise et c'est une inconscience keynésienne que de vouloir lutter contre le chômage en augmentant les dépenses publiques, d'un autre côté pourquoi continuer à feindre de respecter les critères si on pense qu'ils sont mauvais ?

Pas de véritable baisse d'impôts

Se trompaient encore les contribuables qui faisaient confiance à ce gouvernement pour réduire les impôts . Pour réduire les déficits, on aurait pu adopter la méthode JUPPE : accroître les impôts. Mais le Premier Ministre affirme qu'il n'en sera rien et qu'il n'ira pas à rebours des engagements de baisse du Président de la République. Voilà qui est bien, mais voilà aussi une nouvelle promesse fallacieuse. En effet, en apparence, l'impôt sur le revenu a été réduit de 5% en 2002, mais de 1% seulement en 2003 : premier reniement. Mais surtout on sait que cette baisse a été compensée par des hausses d'autres prélèvements obligatoires, que ce soit des impôts locaux ou encore des charges sociales (comme les cotisations de l'assurance chômage). Et l'on envisage, sans trop le dire, une augmentation de la CSG, comme si elle n'était pas un prélèvement obligatoire...

A nouveau le gouvernement s'en sort par une pirouette, et nous joue le grand air de la crise. On entend Philippe AUBERGER, rapporteur de la loi de finances, affirmer péremptoirement : « Les baisses d'impôts doivent être proportionnelles à la croissance ». C'est là l'erreur fondamentale. La science économique nous enseigne l'inverse : c'est la croissance qui est proportionnée aux baisses d'impôts. Et si la politique d'Alain JUPPE a échoué en 1997, c'est que la hausse du taux de l'impôt a fait s'effondrer la croissance et que les recettes fiscales ont été ainsi tarées, en même temps que la création d'emplois. Nous sommes les seuls à avoir encore un taux marginal (en tenant compte de la CSG) largement supérieur à 50% (plus de 49% de taux d'impôt plus 10% de CSG-CRDS). Va-t-on continuer à serrer la vis fiscale tandis que l'Etat se laisse aller ?

Rendre l'argent aux Français

Toutes ces tromperies et ces erreurs naissent de la fausse idée que c'est en renforçant l'intervention de l'Etat et en distribuant de l'argent public que l'on surmonte une crise. Alain LAMBERT, secrétaire d'Etat au budget, a déclaré au Figaro : « Il ne faut pas compenser les moins values fiscales par de nouvelles coupes dans les crédits afin de ne pas précipiter l'économie française dans la récession ». J.P.RAFFARIN confirme : « Ce n'est pas lorsque la croissance est incertaine qu'il faut serrer plus que nécessaire les dépenses ».

Dans ces conditions, on comprend pourquoi la hausse des dépenses prévue dans le budget 2003 (1,2% en volume) est la plus forte depuis 1997 : la majorité nouvelle a plus augmenté les dépenses que le gouvernement JOSPIN. Et la dérive des dépenses sociales est aussi grande.

Nos gouvernants actuels, comme naguère les socialistes, en sont restés à la politique du « pouvoir d'achat »: on prend l'argent dans la poche de ceux qui l'ont bien gagné pour le mettre dans la poche des parasites. Ils n'ont pas compris que la seule façon de s'en sortir est de rendre l'argent aux Français qui l'ont mérité, et de réduire d'autant le train de vie de l'Etat et de ses prébendiers.

LE DECLIN DU DROIT

Nous avons retranscrit la semaine dernière la première partie de la conférence du Professeur Philippe Stoffel Munck, consacrée à l'une des formes que le déclin du droit a prises en France : la loi et le juge ont vidé le contrat de sa signification. Cette conférence se situait à la fin des interventions de la troisième journée de l'Université d'Eté de la Nouvelle Economie (Aix en Provence, Mardi 3 Mars 2002).

Philippe STOFFEL MUNCK : LA LOI CONTRE LE CONTRAT (2^{ème} partie)

Le juge se propose-t-il de restaurer le principe contractuel ?

Quelles étaient les bonnes intentions qui ont conduit le droit français sur les chemins de l'enfer ? Elles se sont manifestées en droit positif par une obligation d'information accrue que le juge a fait peser, au nom de l'article 1135, sur le contractant le mieux informé. On a dit, plus généralement, que tous les professionnels devaient une information complète à tous les non professionnels. Par ailleurs, l'on s'est servi d'un autre texte du Code civil, là aussi sans le modifier formellement, qui punissait le mensonge du contractant. Il a été soutenu qu'« il ne suffit pas, pour que le contrat soit vicié, qu'il y ait eu mensonge actif ; un mensonge par omission suffit. » Donc, d'un texte qui punissait le mensonge, on lui a fait dire qu'il fallait que le contractant dise toute la vérité.

Cette évolution de la jurisprudence a été suivie par le législateur, qui n'a fait que reprendre à son compte une évolution initiée par le juge. Et les lois, au cours des trente dernières années, se sont multipliées, qui ont créé un formalisme d'informations : la démultiplication de documents obligatoires, avec mentions obligatoires, formulaires en tous sens, etc., toujours dans le but de restaurer une information parfaite entre les parties. Ce formalisme, d'une manière assez typique, a d'abord été imposé dans les relations de consommation, et puis au fur et à mesure s'est étendu à des relations entre professionnels, notamment dans les réseaux de distribution.

L'intention demeurerait néanmoins louable. Voyons où ces bonnes intentions nous ont conduits, et commençons à emprunter les chemins de l'enfer.

1) Il y aurait pour ainsi dire une prime à l'ignorance. La sagesse romaine instruisait que l'acheteur doit être curieux ; désormais il n'a plus besoin d'être curieux étant donné qu'il a droit à l'information, et peut ainsi adopter une position de pur assisté.

2) La culture d'assistance est le deuxième effet pervers de ces bonnes intentions.

3) La prime à la mauvaise foi. Quand vous établissez un formalisme très complet, il suffit qu'une virgule soit de travers pour que quelqu'un dise : « Le formulaire n'est pas correct, donc je fais annuler le contrat ou je déclenche les sanctions prévues par la loi. » Cette perversité a été constatée en jurisprudence : ceux qui ont le plus invoqué l'irrespect du formalisme étaient ceux qui en avaient le moins besoin parce qu'ils étaient déjà parfaitement informés de ces règles

4) La manière dont on s'y est pris a conduit à briser le postulat abstrait d'égalité des parties. Il n'y avait plus deux hommes qui contractaient ; il y avait un consommateur et un professionnel, une petite entreprise et une grosse. On a vu ainsi se constituer un droit de catégories socio-professionnelles en matière contractuelle : un droit des pauvres, un droit des faibles, *lato sensus*.

5) Enfin, cette évolution a été inefficace. Certes, nous manquons d'études sociologiques, mais lorsque l'on a entre les mains un document de trente pages rédigées en petits caractères, personne ne prend le temps de le lire. Dès lors, l'information apportée n'a pas été utilisée et les résultats désastreux que l'on voulait éviter pour les petites gens ont continué à exister.

Ce qui a conduit le juge a une réaction nettement plus brutale. On est passé d'un monde à un autre. Avant, l'on disait « cela est juste parce que cela a été voulu. » Maintenant, l'on dit, « cela doit être voulu parce que cela est juste. » On a donc complètement changé de conception de la justice. Les principes classiques ont été démolis. La notion même de justice a été pervertie.

Perversion de l'idée de justice

Traditionnellement, deux conceptions de la justice sont distinguées : la justice commutative et la justice distributive. Ces deux concepts ont été pervertis par le discours solidariste et par le juge. Pour nous, la justice commutative, l'égalité dans les prestations, se réalise d'elle-même parce que nous croyons dans la théorie de la subjectivité de la valeur, parce que la valeur est fondée sur le prix qu'est prêt à payer chaque contractant. Dès lors, il ne peut y avoir que satisfaction de cette justice, à partir du moment où l'échange est libre. Cette théorie de la subjectivité de la valeur a été perdue de vue par les juristes français.

Elle n'a d'ailleurs jamais vraiment été considérée. En ce sens, le prétendu âge d'or libéral n'en était pas un. Certes, la lésion mobilière a été chassée des contrats, mais pas du tout pour des raisons philosophiques, mais de pure commodité, car la possibilité de procès pour lésion aurait saturé les tribunaux. En revanche, la lésion a été admise en matière immobilière. Cette théorie de la lésion, qui n'existait pas dans les contrats mobiliers, est en train d'être réintroduite, non pas sous sa forme monétaire, mais sous l'idée d'un déséquilibre qui existerait entre les droits et obligations des parties, justifiant une intervention correctrice du juge.

C'est en premier lieu dans le droit de la consommation que le juge s'est autorisé à intervenir, *via* la notion de clause abusive : « Sont abusives les clauses qui ont pour objet ou pour effet de créer au détriment du professionnel un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat. » Le juge peut annuler les clauses qui créent le déséquilibre. Une fois encore, c'est le juge qui a pris le pouvoir, parce que si les textes limitaient cette possibilité de corriger le contrat au simple rapport de consommation, sous certaines hypothèses, le juge a étendu son pouvoir à toutes les hypothèses.

L'avenir est inquiétant dès lors que l'on se situe sur un horizon européen : les principes du droit européen des contrats dont il est discuté, et qui peut-être un jour fonderait le Code civil européen, reprennent et amplifient cette idée, en réintroduisant directement la possibilité pour le juge de déclarer souverainement un contrat lésionnaire.

Cette perversion de la justice commutative s'est accompagnée d'une perversion de la justice distributive. Traditionnellement, cette dernière signifie que le chef d'une communauté, qui distribue les biens de la communauté, le fait avec justice lorsqu'il attribue à chacun en fonction de ses mérites à la réalisation du bien commun. La première perversion, c'est la justice sociale : chacun prend dans la caisse commune en fonction de ses besoins. Ensuite, il y a une autre perversion, de droit positif : le contractant faible prend selon ses besoins dans la caisse du cocontractant fort. On parle à cet égard de la doctrine solidariste. C'est l'apothéose du droit des faibles, non plus contre l'Etat, mais contre le cocontractant. Une fois encore, c'est le juge qui a initié cette évolution, au nom des textes du Code civil, très profondément revisités.

Permettez-moi de vous rappeler encore cet arrêt de la Cour de cassation du 15 janvier dernier qui, dans un rapport de distribution automobile, considère que le concédant est en faute parce qu'il a distribué des profits à ses actionnaires, alors que ses concessionnaires étaient dans le besoin, et qu'il aurait pu utiliser ces sommes à abonder la trésorerie de ces concessionnaires pour les aider à mieux faire face à la crise.

Il ne faut pas conclure au catastrophisme au regard d'un exemple somme toute isolé. Néanmoins, le discours qui sous-tend cette solution est un discours qui se répand. La valeur des principes classiques du contrat est bien atteinte. Et, en ce sens, il y a clairement un déclin de notre conception du contrat. Le problème se situe dans la culture du juge. Il y a un urgent besoin de dialogue entre juristes et économistes, afin notamment que ces seconds instruisent les premiers de ce que signifie en profondeur l'institution qu'est le contrat pour le progrès économique. Il faut passer d'une justification morale de la force obligatoire du contrat à une justification rationnelle.

LES FRANÇAIS AIMENT L'ENTREPRISE, PAS LA LIBRE ENTREPRISE

Les Français nourrissent un certain nombre d'idées fausses au sujet de l'entreprise. Voilà le résultat d'une part de l'influence des médias, hostiles dans leur grande majorité au libre marché, de l'autre de la classe politique, dans sa grande majorité hostile au capitalisme. C'est en tout cas ce qui ressort d'un sondage effectué par la Sofres auprès d'un échantillon de 1000 personnes, pour la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (à l'occasion de son bicentenaire), publié par le Figaro-économie.

La question centrale était la suivante : Pour faire face aux difficultés économiques, pensez-vous :

- qu'il faut faire confiance aux entreprises et leur donner plus de liberté (44%)
- au contraire qu'il faut que l'Etat les contrôle et les réglemente plus étroitement (47%)
- sans opinion (9%).

Certes, on peut avoir une lecture optimiste de ce sondage et s'étonner, compte tenu de l'air ambiant, que près de la moitié des Français préfèrent la liberté pour l'entreprise. Mais il n'en reste pas moins qu'une majorité relative - même si elle est faible - est d'un avis contraire.

Le clivage politique est très sensible : au PC, on est très favorable au contrôle (65% contre 23%), ainsi qu'au PS (55% contre 38%) et chez les écologistes (57% contre 32%). Ailleurs, on préfère la liberté économique, surtout à l'UDF (65% contre 30%), plus qu'à l'UMP (53% contre 40%) ou au Front national (54% contre 39%).

Autre question intéressante : avec laquelle des opinions suivantes êtes-vous le plus d'accord :

- le rôle des entreprises est avant tout de produire des biens et des services, de créer des emplois et de faire du profit ; la solidarité n'est pas de leur ressort : 35%.
- le rôle des entreprises ne se limite pas à un rôle économique ; elles doivent aussi être citoyennes et intervenir dans le champ de la solidarité : 61% (Sans opinion : 4%).

Une autre question portait sur le fait de savoir vers qui les entreprises ont principalement des devoirs. Les salariés arrivent largement en tête avec 83%. Certes, les clients sont bien là, mais viennent loin derrière (63%); score médiocre pour l'environnement (18%), la population des régions dans lesquelles elles sont implantées (14%). Les grands oubliés sont les actionnaires (8%).

Ces derniers résultats trahissent une certaine méconnaissance de l'entreprise, et surtout du rôle de l'entrepreneur, du profit et de la propriété du capital. Certes le chef d'entreprise a quelque sympathie. 35% des personnes interrogées trouvent plus enrichissant dans la vie professionnelle de se mettre à son compte, contre 14% seulement d'entrer dans la fonction publique. Et 37% auraient envie de créer leur propre entreprise. Les chefs d'entreprises sont jugés indispensables par 48% des personnes interrogées, plutôt utiles par 43%, contre 4% qui les trouvent plutôt inutiles et 1% seulement tout à fait inutiles. Enfin 92% jugent que le profit est indispensable et nécessaire à l'économie du pays. Les Français savent que ce profit est menacé : 57 % estiment que la principale contrainte qui pèse sur les entreprises en France est le poids des charges sociales et fiscales.

Mais comment en même temps ignorer les actionnaires, pour plébisciter les salariés, et pourquoi le client passe-t-il derrière le personnel ? Questions mal posées, ou ignorance économique ? Toujours est-il que les Français n'ont pas compris qu'il n'y avait pas d'entreprise sans client, pas de client sans entrepreneur, pas d'entrepreneur sans capital ni profit. L'entreprise continue à être vue principalement à travers son personnel, or il n'y a pas de personnel sans entrepreneur, donc sans profit, sans rentabilité du capital, donc sans client, etc.

Rien de surprenant dans une « société d'économie mixte » : les gens pensent que l'Etat est plus efficace que le marché pour régler la vie économique, et que le « social » doit passer avant « l'économique ». Dans leur esprit, les entreprises seraient avant tout des foyers de « travailleurs », et l'entrepreneur ne serait lui-même qu'un travailleur.

Il y a encore un sérieux effort à faire pour éclairer les consciences et expliquer sans relâche la logique du profit, de l'innovation, et de l'entreprise marchande, au service du consommateur.

JOURNEES DES JEUNES : FERRY JOUE A LANG

Le Figaro vient d'épingler, à juste titre semble-t-il, notre Ministre de l'Education Nationale. Celui-ci envie la popularité de son prédécesseur et cherche désormais « à faire du LANG », quitte à ressortir des projets « langiens » oubliés dans un placard.

La mode étant aux journées (consacrées à la musique, ou encore aux femmes), voici les journées des jeunes. Cinq convois de minibus vont visiter une centaine de villes pour permettre « aux jeunes d'aller à la rencontre d'autres jeunes ». Il y aura une journée de lancement d'un site internet, des étapes couvertes par France Télévision et des partenaires incontournables, comme la MGEN.

A l'intérieur ou à l'extérieur des établissements, les collégiens et lycéens pourront rencontrer « sur la route des engagements » les représentants de 6000 associations. Ce sera « le dialogue, l'ouverture, le mouvement, la fête ». Et les moyens seront là. Le seul budget de lancement de l'opération sera de 6 millions d'euros : l'argent coule donc à flot pour les projets importants. L'une des idées est de sortir de l'ennui du troisième trimestre (très intensif, comme chacun le sait, compte tenu des jours fériés) pour arriver jusqu'à la fête de la musique en juin.

L'idée ne serait pas nécessairement absurde s'il s'agissait d'inciter les jeunes à s'occuper de projets sérieux ou d'associations efficaces. Mais on peut être inquiet quand on voit les illustrations qui figurent dans le guide « envie d'agir », qui sera distribué à un million d'exemplaires, et se propose de donner des modèles. Voici l'un de ces modèles : on peut gagner de l'argent en s'engageant, comme le célèbre DJ Pone. « Il a bien galéré, avant de devenir champion de France des DJ ». Certes, il y a aussi des projets plus consistants, par exemple dans le domaine de la solidarité, de l'humanitaire, ou encore du soutien aux jeunes en échec scolaire. On y trouve en fait de tout : « du cocasse et du sérieux, du généreux et du mercantile, du ludique ou de l'embrigadement politique ».

Ce bric-à-brac et ce grand show sont coordonnés par une directrice de communication qui n'est autre que l'ancienne chargée de com de Jack LANG ; tandis que le directeur éditorial et le rédacteur en chef du guide viennent des cercles socialistes.

Quant à la liste des associations recommandées aux jeunes, elle est un héritage conjoint de Jack LANG et de Marie-George BUFFET. On peut trouver en effet dans les associations ainsi proposées aux jeunes, aux côtés de mouvements tout à fait honorables, le mouvement des jeunes communistes français, l'UNEF-ID, Act up, Droit au logement, Attac ou...les scouts gays et lesbiens. Voilà de quoi en effet former notre belle jeunesse, dans le bel esprit de Jack LANG. On comprend que Luc FERRY ait repris ce beau projet. Comme le dit un élu de la majorité : « Vraiment, va-t-on ouvrir nos écoles et distribuer des crédits à des gens qui ne visent qu'à nous virer ? ». Mais oui, bien sûr. Il y a des dizaines d'années qu'on fait comme cela, dans le domaine de la jeunesse comme dans celui du syndicalisme ou dans bien d'autres. On finance avec l'argent des contribuables des projets qui visent simplement à diffuser dans la jeunesse et ailleurs l'idéologie de la gauche soixante-huitarde. Monsieur FERRY ne fait donc que s'inscrire dans ce grand mouvement d'autodestruction. Après tout, n'était-il pas déjà directeur des programmes sous Jack LANG ? Il a ainsi co-signé certaines des fantaisies de son prédécesseur. De quoi lui donner envie de continuer dans cette voie royale.

FAUT-IL GRACIER JOSE BOVE ?

La question est désormais posée : le Président de la République va-t-il gracier José BOVE ? Celui-ci a en effet épuisé tous les recours nationaux. Il lui reste la Cour européenne des droits de l'homme, mais la saisine n'a pas de caractère suspensif.

En effet, la Cour d'appel de Montpellier a décidé que le « syndicaliste » agricole devait purger dix mois de prison ferme. A cet effet, elle a en réalité réduit sa peine totale : il devait purger six mois au titre du saccage des plantations OMG du Cirad de Montpellier qui s'ajoutent aux huit mois avec

sursis initialement prononcés en 1998 par la tribunal d'Agen pour la destruction d'un champ de maïs transgénique. Mais le tribunal a coupé la poire en deux et n'a condamné José BOVE qu'à la moitié de ces huit mois. Bilan total : six mois d'un côté, quatre de l'autre, soit dix mois. Ce jugement est en réalité très clément, car cela donne droit à un aménagement de peine, en particulier à un régime de semi-liberté. Mais M. BOVE ne discute pas avec un simple juge d'application des peines : il se situe à un autre niveau et il n'est pas question de discuter de ces détails tant que le Président de la République n'a pas dit si cette peine devait être exécutée ou pas : autrement dit tant qu'il ne s'est pas prononcé sur sa grâce.

M. BOVE veut se situer sur un terrain bien particulier, celui du syndicalisme. Sa condamnation ne serait qu'une scandaleuse atteinte à la liberté syndicale, comme le répètent en cœur tous ses soutiens d'extrême-gauche. Lui-même a accusé « la justice de vouloir criminaliser le mouvement syndical, le mouvement social et la lutte contre les OGM ». Pas moins !

D'une part, on ne voit réellement pas en quoi le fait d'être syndicaliste placerait quelqu'un en dessus des lois. Ni d'ailleurs le fait d'être Président de la République.

D'autre part en l'occurrence la réalité est plus prosaïque : ce procès se situe uniquement sur le terrain du droit commun. M. BOVE a gravement porté atteinte au droit de propriété en détruisant les biens d'autrui. Pour cela, il a été condamné. Et s'il a été condamné il doit exécuter sa peine. Dura lex, sed lex.

Toute autre décision serait en contradiction complète avec la politique de sécurité que le gouvernement entend mener. Car comment expliquer à de jeunes délinquants que ce qu'ils font est mal, mais que si l'on est médiatisé et célèbre comme José BOVE, cela devient bien ? M. BOVE n'est qu'un militant gauchiste qui méconnaît les droits fondamentaux des personnes. Il doit donc être sanctionné pour cette grave atteinte. On ne saurait comprendre une autre attitude du Président de la République que celle du respect de la chose jugée. Ou alors, si M. BOVE est gracié, c'est qu'il n'y a plus d'état de droit en France. M. BOVE dit que Jacques CHIRAC « doit assumer ses responsabilités ». Pour une fois, nous sommes bien d'accord avec lui.

AU SOMMAIRE DU N° 744 :

EDITORIAL : La jeune Europe pp. 1-2

CONJONCTURE : « Je ne ferai pas une politique de rigueur » pp. 2-3

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : Le déclin du droit p.4-5

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Les Français aiment l'entreprise, pas la libre entreprise p. 6 –
Journée des jeunes : Ferry joue à Lang p. 7 – Faut-il gracier José Bové ? pp. 7-8

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €30.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €92.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org